Chapitre 1
Myria, né le 15 mars 2014



2014 et 2015 sont des années charnières pour le Centre fédéral Migration, désormais connu sous le nom de Myria. Sous l'autorité d'un conseil d'administration nommé par le parlement fédéral, une équipe de 15 personnes assure au jour le jour l'accomplissement des trois missions légales (veiller aux droits fondamentaux des étrangers, analyse des flux migratoires, lutte contre la traite des êtres humains) en toute indépendance. Myria occupe une place inédite dans le paysage institutionnel belge et international.

1. INTRODUCTION

Ce rapport est la principale publication annuelle de Myria, le Centre fédéral Migration. Il analyse les faits marquants des mois écoulés au départ de deux de ses trois missions légales : éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires, et veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers. La lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains fait l'objet d'un rapport à part entière, qui sortira en octobre, à l'occasion de la Journée européenne contre la traite des êtres humains.

Vous trouverez dans le présent rapport :

- une analyse des **chiffres** les plus importants relatifs à la migration ;
- les **développements récents** en matière de politique migratoire et de protection des droits fondamentaux ;
- les **recommandations** aux autorités en matière de droits fondamentaux.

En introduction à ces chiffres, analyses et recommandations, par lesquels Myria accomplit une large partie de ses missions légales, vous trouverez quelques données sur Myria lui-même, ses activités au jour le jour et ses évolutions. L'année 2014, en effet, fut marquée par un changement important : le Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains existe comme organisme fédéral autonome depuis le 15 mars 2014[9], succédant au département Migration du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Ce qui a changé depuis 2014

Myria est un service public fédéral indépendant, expert en matière d'analyse des flux migratoires, de protection des droits fondamentaux des étrangers et de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Sa mission est de promouvoir, auprès des pouvoirs publics et des citoyens, une meilleure compréhension de ces matières et une approche fondée sur le respect des droits et sur la connaissance. Il exerce cette mission dans une optique de développement collectif et un esprit de dialogue, de collaboration et de respect.

Myria est doté d'un budget annuel d'1,5 million d'euros[10]. Il est doté d'un nouveau conseil d'administration, dont les dix membres font également office de représentants fédéraux au sein du conseil d'administration du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Un lien fort subsiste entre ces deux centres qui partagent vingt ans d'histoire commune. En effet, leurs champs de compétence -migration et discrimination- se combinent souvent tant dans le traitement des dossiers individuels que dans le développement des chantiers structurels. La double casquette des membres du conseil d'administration renforce ce lien tout en garantissant leur indépendance.

En 2014, le Centre fédéral Migration – désormais Myria – est également devenu, officiellement, la composante indépendante du mécanisme de Rapporteur National sur la traite des êtres humains, partageant cette fonction avec la Cellule de coordination interdépartementale de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, qui rapporte au nom de l'État belge. Il s'agit plus d'une consécration que d'une véritable nouveauté, puisque le Centre fédéral Migration était jusque-là Rapporteur National sur la traite des êtres humains de facto.

Enfin, Myria a restructuré son dispositif d'accueil et de traitement des demandes individuelles de manière à combiner, chaque semaine, les rendez-vous individuels avec des moments de permanences téléphoniques.

Ce qui n'a pas changé depuis 2014

Myria, le Centre fédéral Migration, conserve ses missions, son équipe et ses locaux. Compte tenu de la transformation institutionnelle, le plan stratégique 2011-2013 a été prolongé et c'est lui qui couvre les activités menées en 2014 et en 2015 qui sont présentées plus loin, dans ce document. Le nouveau plan stratégique couvrira donc les années 2016, 2017 et 2018.

9 Loi du 15 février 1993 créant un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains telle que modifiée le 17 août 2013, publiée au Moniteur belge du 5 mars 2014, entrée en vigueur le 15 mars 2014.

10 Ce montant, inscrit dans l'arrêté royal organique de Myria, est supposé garantir l'indépendance d'un Centre fédéral Migration – notamment vis-à-vis des pouvoirs publics. Or Myria doit faire face, depuis la confection du budget fédéral 2015, à une réduction linéaire de 20% sur la moitié de sa dotation, décidée dans le contexte général d'économies demandées aux organismes fédéraux. Non seulement cette mesure dénie la fonction de Myria en l'assimilant à un service public fédéral sous autorité gouvernementale – ce qu'il n'a pas vocation à être – mais en plus, le Centre fédéral Migration est particulièrement maltraité, puisque cette diminution de 20% s'applique globalement, là où les autres organismes fédéraux ne subissent qu'une diminution de 4% sur leurs frais de personnel et de 20% sur leurs frais de fonctionnement. Malgré nos demandes lors de l'ajustement de mars 2015, il n'a jusqu'ici pas été possible de faire corriger cet état de fait. Myria est très préoccupé par une telle diminution de moyens qui lui est infligée en plein décollage, et qui pourra être vue, si la situation n'était pas corrigée, comme une remise en cause de sa capacité d'action et de son indépendance.

Par ailleurs, Myria reste entièrement indépendant dans l'exercice de sa mission, qu'il continue à exercer dans un esprit de dialogue et de collaboration avec les associations, les institutions, les organes et les services qui exécutent des missions similaires ou sont directement impliqués dans l'exécution de cette mission, conformément à sa loi de base.

Enfin, les défis liés à la lutte contre la traite des êtres humains, à l'analyse des flux migratoires et à la défense des droits fondamentaux des étrangers restent au cœur des enjeux nationaux et internationaux de Myria. Ces questions restent à l'avant-plan tant au niveau européen qu'au niveau national : la migration fait plus que jamais tourner le monde.

2. APERÇU GÉNÉRAL

2.1. | Organigramme

Myria, le Centre fédéral Migration, est géré au premier plan par son conseil d'administration, qui est chargé notamment de déterminer la politique générale du Centre, d'arrêter les comptes, de définir la politique de communication et de décider ou non d'ester en justice.

Le conseil d'administration est chargé d'adopter, sur proposition du directeur :

- un plan stratégique triennal ;
- un plan opérationnel annuel ;
- un plan du personnel et un organigramme ;
- la politique du personnel, de recrutement et de sélection ;
- ainsi que les conditions de salaire et de travail.

C'est le directeur qui assure la gestion journalière et budgétaire, ainsi que l'exécution des décisions du conseil d'administration et la préparation des recommandations. Il rend compte de sa gestion journalière au conseil d'administration et une procédure spécifique lui permet, en cas d'urgence, de prendre des décisions qui s'avèrent nécessaires dans le cadre des missions et du fonctionnement de Myria.

Ce partage des tâches est organisé par l'arrêté royal du 29 juillet 2014 (art.3§ 2), qui fixe le statut organique du Centre. Il est complété par le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Centre fédéral Migration, publié au Moniteur belge du 18 novembre 2014.

2.2. | Composition du conseil d'administration

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme était, jusqu'au mois de mars 2014, administré par un conseil d'administration pluraliste composé de 21 membres et d'un commissaire de gouvernement, nommés par le gouvernement fédéral. Parmi ces membres, sept étaient proposés par les communautés et les régions.

Le nouveau conseil d'administration du Centre fédéral Migration est composé, depuis le 24 avril 2014, de dix membres désignés par le Parlement fédéral. Nommés par arrêté royal, ils siègent également en tant qu'administrateurs fédéraux au sein du Conseil d'administration du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, dont les autres membres sont désormais directement nommés par les communautés et les régions. La parité homme-femme et la parité linguistique sont respectées.

Les membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 1er juillet 2015[11]

Effectifs néerlandophones	Suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab	Mme Naima Charkaoui
Mr Yves Aerts*	
Mme Els Schelfhout	Mme Jacqueline Goegebeur
Mr Herman Van Goethem	Mr Bernard Hubeau
Mr Jogchum Vrielink	
Effectifs francophones	**Suppléants francophones**
Mr Louis-Léon Christiaens*	
Mme Sotieta Ngo	Mme Maïté De Rue
Mme Christine Nina Niyonsavye	Mme Christine Kulakowski
Mme Bernadette Renauld	Mme Claire Godding
Mr Thierry Delaval	Mr Patrick Wautelet

*Membre suppléant devenu membre effectif suite à une démission, les nouveaux suppléants sont encore à désigner par la Chambre des Représentants.

2.3. | Soutien du service de gestion interne du Centre interfédéral pour l'égalité des chances

Le service de gestion interne (service du personnel, logistique et ICT) du Centre interfédéral pour l'égalité des chances offre son expertise en soutien au fonctionnement du Centre fédéral Migration, moyennant facturation des services rendus.

11 www.dekamer.be/doc/PCRI/pdf/53/ip199.pdf, p. 70 & 128.

2.4. | Bilan et Compte de résultat

Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31 décembre 2014 et des comptes de résultats de l'année 2014. Ces comptes ont été approuvés par le Conseil d'administration du Centre le 17 mars 2015 et ont fait l'objet d'un contrôle par le Commissaire-Réviseur.

Les montants repris sont exprimés en milliers d'euros.

Bilan au 31/12/2014 (x 1.000 €)			
Actif	**2.443**	**Passif**	**2.443**
Actifs immobilisés	**0**	Capital de départ	835
		Résultat cumulé	47
		Provisions	0
Actifs circulants	**2.443**	**Dettes**	**1.561**
Créances commerciales	115	Fournisseurs	1.486
Actifs financiers	138		
Placements de trésorerie	450	Dettes sociales	44
Valeurs disponibles	1.740	Autres dettes	31
Compte de résultats 15/3/2014 – 31/12/2014 (x 1.000 €)			
Produits	**1.186**	**Charges**	**1.139**
Subventions	1.128	Frais de projets	19
Revenus de projets	7	Frais de fonctionnement	434
Revenus divers	51	Frais de personnel	686
Revenus financiers	0		
		Résultat 2014	**46**

3. MISSIONS ET ACTIVITÉS EN 2014 ET 2015

Voici un aperçu des actions menées par Myria en les déclinant selon chacune de ses trois missions.

3.1. | Analyse des flux migratoires

Myria remplit sa mission d'information sur la nature et l'ampleur des flux migratoires par plusieurs publications et rapports annuels, dont certains en collaboration avec des centres de recherche universitaires. Par ailleurs, il organise et participe régulièrement à des journées d'étude et des colloques sur des thématiques liées à la migration. Il est également membre de réseaux internationaux liés à la thématique de la migration.

Myria a établi une convention de partenariat structurel avec le **Centre de recherche en démographie et société (DEMO)** de l'Université Catholique de Louvain (UCL). C'est dans le cadre de ce partenariat qu'est réalisé, annuellement, le *Rapport statistique et démographique* sur la présence d'étrangers en Belgique[12]. C'est également dans ce cadre que l'expertise d'un chercheur spécialisé en démographie est assurée à l'ensemble des collaborateurs de Myria. Ce sont ces données qui nourrissent également le rapport que vous tenez entre vos mains.

Myria et DEMO se sont également associés pour dresser le bilan démographique de 50 années d'immigration marocaine en Belgique. L'étude *Belgique-Maroc : 50 années de migration*[13]**,** réalisée par Quentin Schoonvaere (UCL), a pour objectif de rendre compte de la réalité démographique de la population issue de la migration marocaine à travers les informations relatives au nombre d'individus, aux flux migratoires, à la fécondité et la mortalité ainsi qu'à la composition des ménages. Cette étude est la dernière d'une trilogie d'études démographiques sur les principales populations non-européennes présentes en Belgique (migration congolaise 2010[14], migration turque 2013[15]).

Careers est une étude à grande échelle initiée par le SPP Politique scientifique (BELSPO) et Myria, menée par l'Université libre de Bruxelles et la KULeuven, et qui s'est clôturée en 2014. Cette étude a suivi toutes les personnes ayant fait une demande d'asile en Belgique entre 2001 et 2010. Il a fallu à cette fin combiner plusieurs fichiers administratifs, avec pour résultat la plus grande base de données jamais produite en Belgique sur ce sujet. Cette base de données couvre plus de 100.000 personnes et a permis le suivi de leur trajectoire socio-économique grâce aux informations de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Les périodes d'emploi, de chômage et d'aide sociale de ces personnes ont été analysées sur plusieurs années après le dépôt de leur demande d'asile pour identifier les éléments déterminants d'une plus grande probabilité d'emploi. Vous trouverez un résumé de cette étude dans ce rapport.

Enfin, Myria a organisé une réunion du comité d'accompagnement du projet de suivi longitudinal des personnes réinstallées (Irakiennes et Libyennes) autour du rapport intermédiaire, réalisé par Ilse Derluyn et Frank Caestecker de l'Université de Gand. Les membres de ce comité sont des représentants du Haut-commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR), du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), de FEDASIL, de Caritas International, de Convivial, du CAW De Terp et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

12 L'édition 2014 de *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique* : *Rapport statistique et démographique* est disponible en ligne uniquement sur www.myria.be. Les éditions précédentes sont disponibles en version papier, sur demande.

13 Q. SCHOONVAERE, *Belgique-Maroc, 50 années de migration. Étude démographique de la population marocaine en Belgique*, Centre de recherche en démographie et sociétés - Université catholique de Louvain & Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains, juin 2014 disponible sur **:** www.myria.be.

14 Q. SCHOONVAERE, *Belgique-RD Congo : 50 années de migration Étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : analyse des principales données démographiques*, Louvain-la-Neuve / Bruxelles, UCL/Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, juin 2010, disponible sur www.myria.be.

15 Q. SCHOONVAERE, *Belgique-Turquie : 50 années de migration. Étude démographique sur la population d'origine turque en Belgique*, Centre de recherche en démographie et sociétés - Université catholique de Louvain & Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains, mai 2013, disponible sur www.myria.be.

3.2. | Protection des droits fondamentaux des étrangers

D'abord, Myria assure le suivi et le traitement des demandes individuelles relatives aux droits fondamentaux des étrangers. Dans ce cadre, il réalise un examen attentif et un suivi des lieux de détention administrative. Ensuite, Myria développe divers outils et études lui permettant de réaliser sa mission de veilleur des droits. Enfin, il formule des avis et recommandations à destination de tous les pouvoirs publics. Le fruit de ce travail compose largement les analyses du présent rapport.

En 2014, 1.162 personnes ont fait appel à Myria pour des questions liées aux droits fondamentaux des étrangers. Il tient à être et rester accessible à ces sollicitations directes, tant par le rôle d'aide directe que par le regard ainsi offert sur les problématiques vécues par les étrangers et liées à leurs droits fondamentaux. Les signalements donnent une image assez précise des difficultés rencontrées sur le terrain et permettent à Myria d'assurer sa fonction d'avis et de recommandation aux autorités.

En 2014, c'est le droit de vivre en famille (mariage, cohabitation, regroupement familial) qui a concentré le plus grand nombre (20%) des demandes individuelles. Les questions liées à la régularisation (18%), à la détention et à l'éloignement (17%) ainsi qu'à la protection internationale (12%) viennent ensuite. Dans 234 cas (20%), Myria a considéré que la complexité ou la nature de la situation nécessitaient un suivi structurel et l'ouverture d'un dossier.

À côté des dossiers individuels, Myria travaille aussi sur des dossiers structurels. En 2014, il a ainsi poursuivi son travail sur le respect des droits fondamentaux des étrangers détenus ou refoulés aux frontières maritimes belges. Il a également poursuivi son travail d'accompagnement de la concertation entre les deux centres fermés de la périphérie bruxelloise (centres Caricole et 127 bis) et les barreaux. L'objectif est de faciliter la communication, d'améliorer les procédures de désignation des avocats et de mettre en place un suivi de la qualité de leurs interventions. Myria suit également l'évolution des permanences juridiques mises en place dans les centres fermés de Vottem et de Bruges, ainsi que la situation au centre fermé de Merksplas.

Dans le cadre de sa mission relative à la récupération des arriérés de salaire de travailleurs en séjour irrégulier, Myria a poursuivi en 2014 et 2015 son travail d'accompagnement et de suivi de requêtes individuelles. Il a également poursuivi son travail de réflexion structurel sur la manière la plus optimale de traiter ces demandes individuelles, la mise en place d'un système de réorientation des dossiers entre les acteurs concernés selon leurs spécificités de travail et sur l'ensemble des questions que pose la mise en pratique de cette compétence. Il a, pour ce faire, rencontré plusieurs des acteurs concernés (services d'inspection, organisations syndicales, ONG ....).

En 2014 Myria a distribué et mis en ligne sur son site web les publications suivantes :

- *Mariage et cohabitation légale*[16] : un outil simple et complet à l'attention d'une part, des couples concernés et d'autre part, de tous ceux qui les conseillent.

- *Devenir Belge*[17] : cette brochure offre une première information sur l'acquisition de la nationalité belge après l'importante réforme du Code de la nationalité en 2013. Elle a été distribuée à toutes les communes.

- *Un nouveau cadre pour la politique de retour en Belgique*[18] : ce rapport analyse les profondes transformations du paysage belge en matière de détention et d'éloignement des étrangers sous l'effet de la transposition de la directive retour. Dix-sept recommandations clôturent ce document qui se veut un outil de travail mais aussi de réflexion pour les praticiens du droit des étrangers comme pour les autorités.

En 2014, Myria a émis des recommandations importantes en matière d'accès aux recours effectifs pour contester la légalité de la détention administrative. Ces recommandations ont fait l'objet d'une contribution remise au groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies et d'une présentation lors de la consultation des parties prenantes, en septembre 2014 à Genève. Sur ce thème, Myria a également remis une contribution écrite au Comité des Droits de l'homme[19].

16 CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION, *Mariage et cohabitation légale en Belgique*, avril 2014, disponible sur : www.myria.be.
17 CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION, *Devenir belge* (mise à jour 14/03/2013), disponible sur : www.myria.be.
18 CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION, *Un nouveau cadre pour la politique de retour en Belgique*, juin 2014, disponible sur www.myria.be.
19 Voir www.myria.be et www.ohchr.org/EN/Issues/Detention/Pages/DraftBasicPrinciples.aspx.

3.3. | Lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Depuis 1995, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a comme mission légale de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. L'arrêté royal détaillant ses missions a été modifié en 2014, désignant en outre le Centre fédéral Migration comme Rapporteur National indépendant pour la Belgique en matière de traite. Myria veille également à la collaboration entre les trois centres d'accueil spécialisés pour les victimes de la traite des êtres humains : Payoke (Anvers), Pag-Asa (Bruxelles) et Surÿa (Liège). Il assure, en outre, le secrétariat de la Cellule interdépartementale de coordination de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Myria publie chaque année, vers le 18 octobre (Journée européenne de lutte contre le trafic d'êtres humains) un rapport indépendant et public qui vise à évaluer l'évolution et les résultats de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Par ce rapport critique, il souhaite donner une impulsion réelle à la lutte qui est menée dans ce domaine par les services d'inspection, les magistrats et la police. Le rapport annuel comprend également des recommandations adressées aux autorités pour développer et appliquer une politique de lutte contre ce phénomène.

En 2014, Myria a ainsi réalisé son dix-septième rapport annuel d'évaluation des résultats de la lutte contre la traite des êtres humains intitulé *Construire des ponts*, basé pour la première fois sur un *template* ou modèle de la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains. En sa qualité de Rapporteur National indépendant, Myria a participé activement aux réunions du réseau européen des Rapporteurs Nationaux (mai et octobre 2014).

Par ailleurs, Myria est compétent pour agir en justice et pour se constituer partie civile dans des dossiers de traite et de trafic d'êtres humains. En 2014, Myria a décidé six fois de se constituer partie civile dans des dossiers de traite et de trafic des êtres humains. Dans quatre dossiers, il s'agissait de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Dans un de ces quatre dossiers, l'exploitation sexuelle était combinée à des délits forcés. Un dossier concernait la traite des êtres humains aux fins d'exploitation économique. Enfin, le sixième dossier concerne une affaire de trafic d'êtres humains.

Myria a poursuivi ses activités au sein de la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains et de son bureau, en assurant notamment le secrétariat. En raison des élections législatives, aucune réunion de la cellule n'a pu avoir lieu en 2014 mais le bureau s'est réuni quant à lui chaque mois.

En sa qualité de centre d'expertise en matière de traite et de trafic, Myria a continué de collaborer avec divers partenaires, notamment par la participation à certaines plateformes de concertation (Gand) ou panels de discussion (Dialogue EU-Asie organisé par le European Policy Centre sur la traite des mineurs). En 2014, il a également reçu la visite de plusieurs délégations internationales (marocaine, biélorusse et originaire du Moyen-Orient).

Myria a, par ailleurs, dispensé une formation aux stagiaires judiciaires (26 février 2014) et des formations aux acteurs impliqués dans le protocole de collaboration dans le secteur de la construction (19 mars 2014) et dans celui de la viande (10 septembre 2014).

Entre septembre 2012 et avril 2014, le Centre fédéral Migration a été également actif en tant que partenaire dans un projet européen (ISEC) visant la prévention de la traite dans le secteur de la construction, dont les résultats ont été présentés le 4 avril 2014. Myria collabore dorénavant dans ce cadre avec les instances du secteur belge de la construction spécialisées dans la prévention à différents niveaux.

Myria est par ailleurs régulièrement invité à prendre la parole en tant qu'expert dans des groupes de travail, réunions techniques, colloques et formations au niveau international. Citons par exemple : le panel d'experts sur l'identification et la protection des victimes dans le cadre de la conférence organisée conjointement par l'OSCE et le Conseil de l'Europe : *Not for Sale – Joining Forces Against Trafficking in Human Beings* (Vienne) et la participation de Myria comme intervenant dans un atelier organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et l'OSCE pour les juges et procureurs sur la promotion de la mise en œuvre du principe de non-sanction pour les victimes de la traite (Strasbourg).

Myria a contribué activement à l'étude de la Fundamental Rights Agency (FRA) sur les formes sévères d'exploitation par le travail lors d'une réunion d'experts pour discuter des résultats préliminaires de l'étude (Vienne).

4. MYRIA EN RÉSEAU

4.1. | Liens de collaboration nationaux

Le 18 décembre a été désigné **Journée Internationale des Migrants** par les Nations Unies en 2000. Depuis 2006, le Centre fédéral Migration soutient chaque année une initiative qui a pour but d'informer et de sensibiliser la population belge au phénomène migratoire. En 2014, Myria s'est associé à l'IHECS (Haute École spécialisée en communication de Bruxelles) pour la campagne *La migration fait tourner le monde*. Le matériel de cette campagne est disponible sur www.journeedesmigrants.be.

Par ailleurs, Myria a participé en 2014 et 2015 aux :

- Réunions de contact mensuelles du Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) ;
- Réunions du Groupe des visiteurs de centres fermés coordonné par le CIRÉ/Jesuite Refugee Service/ Vluchtelingenwerk Vlaanderen, avec le statut de membre observateur ;
- Travaux de la Plate-forme Mineurs en exil, avec le statut de membre observateur ;
- Travaux de la Plate-forme Justice pour tous ;
- Travaux de la Commission Nationale des Droits de l'enfant, avec voix consultative ;
- Conseil consultatif de la main-d'oeuvre étrangère.

Myria a participé en 2014 à la plateforme de concertation instaurée entre les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargé du respect des droits de l'Homme (Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Collège des Médiateurs fédéraux, Commission de protection de la vie privée, Comité P, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, le Kinderrechtencommissaris et le Délégué général aux droits de l'enfant, la Commission nationale des droits de l'enfant, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité, et l'exclusion sociale, le Conseil supérieur de la Justice et le Comité R). La plateforme vise à organiser les contours d'une coopération efficace entre ces institutions pour offrir à chaque citoyen la protection la plus étendue et la plus cohérente de ses droits.

La collaboration avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances prend une place particulière parmi les partenariats de Myria et ce, pour deux raisons au moins. En raison des articulations naturelles entre l'approche « migration » et l'approche « discrimination » de plusieurs questions comme celle de l'intégration ou celle de la nationalité, mais aussi en raison des thématiques qui se « croisent » : immigration/vieillissement, droit d'asile/ orientation sexuelle ...

La nécessité de cette collaboration a également été soulignée par le comité CERD (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) dans les conclusions qu'il a rendues le 21 février 2014, à l'occasion de l'examen du rapport belge.

4.2. | Liens de collaboration internationaux

Le Réseau européen des Migrations (EMN)[20]

L'EMN fournit des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile en vue de soutenir les décisions dans ces domaines en Belgique et au sein de l'Union européenne. Myria est membre du comité directeur du Point de contact national du Réseau européen des Migrations, ensemble avec l'Office des étrangers par ailleurs en charge de la coordination et le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides et Fedasil. Il participe activement à son fonctionnement quotidien.

Le réseau informel de Rapporteurs Nationaux/de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Myria joue un rôle actif dans ce forum de Rapporteurs Nationaux, régulièrement organisé par la Commission européenne et la Présidence de l'Union.

20 Voir www.emn.europa.eu et www.emnbelgium.be.

Le réseau européen des institutions nationales des droits de l'Homme (ENNHRI)[21]

ENNHRI veille à ce que les droits de l'Homme soient suffisamment respectés dans le processus décisionnel et la réglementation de l'Europe. En juin 2007, le réseau a mis en place le groupe de travail Asile et Migration que le Centre fédéral Migration a présidé plusieurs années en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte et auquel il participe activement aujourd'hui. Depuis début 2013, l'ENNHRI s'est doté de statuts et d'un secrétariat permanent qui est hébergé par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

L'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (Fundamental Rights Agency - FRA[22])

La FRA assure les trois missions suivantes : récolter et analyser des données, conseiller les institutions européennes et les États membres, et collaborer avec les intermédiaires et sensibiliser le grand public. Le Centre fédéral Migration participe activement à plusieurs projets ou recherches menés par la FRA.

21 Voir www.nhri.net et www.ennhri.org.
22 Voir www fra.europa.net.